



UNE BONNE ANNÉE 2013

André Lévesque, président 418-722-9637

Les actions du *Projet pilote de restauration* visent à prévenir la prolifération excessive des cyanobactéries qui cause un problème de pollution majeure du lac.

Projets dont la réalisation est possible en 2013

Îlot végétal flottant-filtrant et Marais filtrant

Les rapports d'efficacité vont être disponibles.

Abaissement du déversoir d'un barrage

Le lac ne servant plus de source d'eau potable, un rapport a été rendu disponible en 2008 à la Ville de Rimouski et à la Mun de Saint-Anaclet. Ce rapport recommande une diminution du niveau d'eau du lac de 0,5 m (50 cm) en abaissant le déversoir du barrage du lac. L'objectif est de réduire l'érosion des rives, conséquence : réduire les nutriments accessibles aux algues bleu-vert et ce sans nuire à la faune et à la flore et aux propriétaires riverains.

Règlement sur les embarcations à moteur

Une telle réglementation vise à éviter la remise en suspension des sédiments accumulés au fond du lac depuis des décennies, particulièrement dans la zone littorale. Ces sédiments comprennent du phosphore, qui libéré en grande quantité, est rendu disponible et contribue à la prolifération excessive des algues bleu-vert.

Plan directeur de bassin versant de lac

Ce projet est en cours; réalisation prévue en 2013.

Réseau de surveillance volontaire des lacs

La participation à ce programme est maintenue.

Surveillance par photographie aérienne

Nous continuons la surveillance des rives et littoraux des lacs Anguille, Desrosiers et Blanc à une fréquence établie en fonction de la nécessité.

L'Apela entend comme toujours user de transparence et obtenir la collaboration de tous dans la conduite de ces actions. Certains de ces projets doivent aussi obtenir les accords requis des deux municipalités. La population va être bien informée et consultée en moment opportun.